

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DOMAINE ET PATRIMOINE- ALIENATION

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
16 septembre 2024	11 septembre 2024	16	14	15	15	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le seize septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames BONNET Marie-Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, MILESI Isabelle et SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques et RIEU Alain.

Excusé : Monsieur NADALET Christian

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Procuration : Monsieur NADALET Christian a donné procuration à Monsieur GARBAY Jacques

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : VENTE DE TROIS PARCELLES LOTISSEMENT LA CONTESSE II

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur YEGIN Seyhan a contacté la mairie pour se porter acquéreur des parcelles AI 46 d'une superficie de 5 702 m², AI 47 d'une superficie de 2345 m² et DP-A d'une superficie de 4130 m² du lotissement La Contesse II.

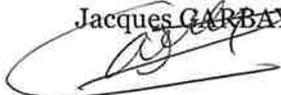
Il propose l'achat desdites parcelles AI 46, AI 47 et DP-A pour un montant total de 40 000,00€ HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- ⇒ de vendre les parcelles AI 46, AI 47 et DP-A pour un montant de 40 000,00 € H.T à Monsieur YEGIN Seyhan.
- ⇒ que la vente sera rédigée par acte notarié.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes.
- ⇒ de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Jacques GARBAY.




Le Maire,
Roger BREIL.

